

SÉNAT DU CANADA

BILL J⁴.

Loi pour faire droit à Eileen Roberta Lynn Walker.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Eileen Roberta Lynn Walker, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, réceptionniste, épouse de John Stewart Walker, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour 5 de septembre 1949, en la cité de Verdun, dite province, et qu'elle était alors Eileen Roberta Lynn, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage 10 soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Eileen Roberta Lynn et 15 John Stewart Walker, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier:

2. Il est permis dès ce moment à ladite Eileen Roberta Lynn de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si 20 son union avec ledit John Stewart Walker n'eût pas été célébrée.